

Plan d'aide à la réussite



Extrait du Plan stratégique mars 2005

Plan d'aide à la réussite

Réussir : Le projet de l'étudiante ou de l'étudiant, c'est aussi le nôtre

Le cégep de Victoriaville fait sien le projet de chaque étudiante ou étudiant de construire sa personnalité en profitant d'un environnement éducatif à la mesure de ses besoins.

Par le projet éducatif qu'il s'est donné, le Cégep va au-devant de ce projet personnel de l'étudiante ou de l'étudiant et l'accompagne dans son effort de le réaliser.

Cet engagement est au cœur de sa mission et imprègne son plan stratégique : permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour aller au bout de ses passions et réaliser son projet de vie dans une perspective citoyenne.

Le projet éducatif que nous proposons à l'étudiante et à l'étudiant consiste à lui faire acquérir les attributs essentiels qui traduisent la conception de la réussite que partage notre milieu, soit :

- l'autonomie à travers le jugement et le sens des responsabilités;
- la créativité manifestée dans l'ouverture d'esprit, la curiosité et l'initiative;
- la conscience de participer à la société dans le respect de soi-même et des autres, mais aussi d'évoluer au sein d'un environnement à préserver;
- les capacités intellectuelles fondamentales que sont la maîtrise de la langue et des langages, l'analyse, la résolution de problèmes et la synthèse;
- l'ensemble des compétences ciblées par son programme d'études.

L'étudiante et l'étudiant peuvent donc s'attendre à ce que les activités et les services que le Cégep lui offre tendent à l'amener à développer ces qualités qui sauront garantir sa réussite, tant sur le marché du travail qu'à l'université.

Un plan pour améliorer la réussite

Toutefois, cet engagement à l'endroit de la réussite de chaque étudiante ou étudiant appelle aussi des efforts importants pour en améliorer d'autres aspects. Dans son plan stratégique, le Cégep s'est donné comme premier objectif stratégique de « poursuivre les actions et développer les initiatives visant la réussite, la persistance aux études et la diplomation ». Pour agir efficacement en ce sens, le Cégep a identifié, dans son plan pour améliorer la réussite, non seulement des obstacles, mais aussi des moyens pour les surmonter.

La préparation du nouveau Plan d'aide à la réussite

En décembre 2003, au moment d'entreprendre la préparation du nouveau *Plan d'aide à la réussite*, notre commission des études a créé un « comité de la réussite ». Ce comité est chargé de superviser l'élaboration, l'adoption et le suivi du plan selon le cadre de référence qu'il s'est donné.

Au printemps 2004, les enseignantes et les enseignants, réunis en département, puis en programme, ainsi que le personnel du Service des études réuni par secteur, se sont penchés sur la situation de la réussite au Cégep. Le diagnostic que l'on a dégagé dans l'ensemble identifie trois ordres d'obstacles à surmonter pour améliorer la réussite de nos étudiantes et de nos étudiants. Ils sont présentés un peu plus loin, dans la section « Obstacles et moyens ».

Des cibles à atteindre

Le défi que soulèvent ces obstacles s'exprime ici en chiffres. Pour son premier plan d'aide à la réussite (Plan triennal 2000-2003), le Cégep, en accord avec le Ministère, s'était fixé des cibles à atteindre pour l'amélioration de la réussite des cours au premier trimestre, de la réinscription des étudiantes et des étudiants au troisième trimestre et de la diplomation. Ces cibles sont des indicateurs de la réussite, et elles réfèrent à des cohortes d'étudiantes et d'étudiants n'ayant jamais fait d'études collégiales auparavant. Ce sont les étudiantes et les étudiants que l'on appelle les « nouveaux inscrits ». Ils peuvent entrer dans un programme d'études ou en session d'intégration ou en transition.

La cible de la réussite des cours pour la cohorte 2003 (la dernière qui a été définie pour le premier plan de réussite) a été fixée à 63 %. Ce taux représente la proportion des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants qui ont réussi tous les cours auxquels ils étaient inscrits à l'automne. Ce type de réussite dite maximale est un indicateur intéressant dans la mesure où l'on sait que la probabilité que l'étudiante ou l'étudiant poursuive ses études et obtienne son diplôme est plus élevée dans ces conditions.

Le bilan de la mise en œuvre du plan de l'année 2003-2004 montre que cette cible est presque atteinte puisque la réussite maximale de notre cohorte 2003 est de 62,1 %. C'est là une situation encourageante étant donné la moyenne du réseau des cégeps (60,5 %) et, considérant que le cégep de Victoriaville admet toutes les étudiantes et tous les étudiants qui satisfont aux conditions de base.

Du côté de la diplomation, la cible était de 65 %, pour la cohorte de 1998. Ce taux correspond à la proportion des étudiantes et des étudiants nouvellement inscrits au collégial cette année-là au cégep de Victoriaville et ayant obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC), peu importe le programme et le collège d'obtention. Sont comptabilisés dans ce taux les étudiantes et les étudiants ayant débuté des études collégiales chez nous, mais qui ont obtenu finalement un diplôme d'études professionnelles du secondaire (DEP). Ce taux est mesuré en 2003-2004 car le niveau de diplomation est observé deux ans après la durée normale prévue; c'est-à-dire quatre ans au lieu de deux pour un programme préuniversitaire, et cinq ans au lieu de trois, pour un programme technique ou pour les nouveaux inscrits qui ont débuté en session d'accueil et d'intégration.

Bien qu'il soit encore tôt pour apprécier l'effet du plan d'aide à la réussite à cet égard, on constate que notre taux de diplomation, qui a atteint 67 % pour la cohorte de 1998, dépasse la cible institutionnelle en plus de dépasser légèrement la moyenne du réseau (66,2 %).

Si la réussite maximale est prometteuse pour la poursuite des études, la réinscription de l'étudiante ou de l'étudiant au troisième trimestre, en plus de confirmer ce fait, est associée à une probabilité plus élevée de diplomation. La cible ici est fixée à 84 % pour la cohorte 2002, et à 85 % pour celle de 2003. Or, on note une légère baisse pour la cohorte 2002, la dernière pour laquelle nous avons des chiffres de réinscription. Cependant, la situation devrait se redresser avec la cohorte 2003, étant donné que le niveau de réussite au premier trimestre observé pour celle-ci est meilleur que pour celle de 2002. Enfin, il est encourageant de remarquer que la proportion des étudiantes et des étudiants nouvellement inscrits que le Cégep perd au profit d'autres établissements a diminué depuis 1998.

L'action du Cégep pour la réussite

Pour venir à bout des obstacles identifiés à la réussite des étudiantes et des étudiants, on a défini des moyens à la fois pertinents et réalistes.

Activités et moyens

Certains de ces moyens se traduisent par des activités dont l'impact est difficile à mesurer, mais dont l'à-propos est évident comme, par exemple, l'accueil organisé à chaque rentrée d'automne pour les étudiantes et les étudiants de première année. Cette activité leur donne l'occasion de découvrir le Cégep et de vivre un premier contact avec leur programme d'études. La réaction générale, la première année, a tout de suite été très positive.

D'autres moyens sont de nature à produire des résultats mesurables comme, par exemple, l'encadrement des étudiants athlètes. Au terme de l'application d'une mesure de ce genre, on s'attend à pouvoir noter des effets quantifiables sur la réussite et la persévérance au Cégep.

Obstacles et moyens

Pour surmonter les obstacles identifiés, le plan d'aide à la réussite déploie l'action du Cégep autour de trois foyers d'intervention à l'endroit des étudiantes et des étudiants.

1- L'adaptation au collégial

La compréhension du milieu collégial et le recours aux ressources disponibles ainsi que le niveau d'engagement.

Principaux moyens retenus s'adressant directement à l'étudiante et à l'étudiant :

- La session d'automne des étudiantes et des étudiants de première année, le Service des études organise une activité d'animation pour faire connaître des personnes, des ressources et des services qui s'adressent directement à eux. Du côté des programmes, une rencontre avec des membres du personnel enseignant et du personnel technique (le cas échéant) permet d'en faire connaître les objectifs, les activités, les règles et les mesures de soutien particulières à chaque programme.

- Le programme PAC (Passage Au Collégial) est destiné à améliorer la transition du secondaire au collégial. Ce programme d'intervention amène les équipes enseignantes et le personnel oeuvrant à la formation, à l'orientation, au cheminement scolaire, à la vie étudiante, aux centres d'aide, aux laboratoires, aux sports, etc. à travailler de concert pour traiter les divers aspects de la transition de l'étudiante et de l'étudiant. Ce programme comporte un guide d'activités parmi lesquelles les programmes font des choix en fonction de leurs besoins. Implanté dans plus de la moitié des programmes d'études à l'automne 2004, le PAC s'étendra en 2005 à l'ensemble du Cégep.
- La session d'accueil et d'intégration au cégep de Victoriaville fait appel à un encadrement individualisé. Mise en œuvre dans le cadre d'un cours complémentaire crédité, cette formule mixte combine le travail en groupe avec des rencontres de suivi personnalisées avec la tutrice ou le tuteur assigné à l'étudiante ou à l'étudiant. Le tutorat est l'occasion de travailler sur des facteurs tels que la planification du travail scolaire, la préparation aux examens, l'indécision quant à son choix de carrière, l'adaptation au changement, le recours au professeur, etc.
- Les mesures d'encadrement appliquées par plusieurs départements à l'endroit des étudiantes et des étudiants de la première session : contrôle des présences et des retards aux cours, appréciation de la participation aux activités d'apprentissage et du respect des exigences, dépistage des étudiantes et des étudiants qui présentent des difficultés, suivi individuel des étudiantes et des étudiants ciblés.
- Les activités d'animation visant à mieux faire connaître le domaine d'études ou d'activités professionnelles, telles que les visites industrielles, les forums et les colloques, les conférences et les débats, les expositions, les concours, etc. Ces activités, en plus d'accompagner l'étudiante et l'étudiant dans sa réflexion sur son choix de carrière, stimulent sa motivation et contribuent à renforcer son sentiment d'appartenance à son programme.

2- L'efficacité des apprentissages

La maîtrise de la langue, les méthodes de travail et certaines difficultés d'apprentissage particulières.

Principaux moyens retenus s'adressant directement à l'étudiante et à l'étudiant :

- L'inscription des étudiantes et des étudiants qui suivent le cours *Mise à niveau* en français au Centre d'aide en français (CAF). Ils bénéficient alors d'une assistance individuelle assurée par des pairs qui leur fournissent de l'aide sur mesure pour améliorer leurs aptitudes de base en français.
- Les services d'un CAF à la disposition des étudiantes et des étudiants de l'École du meuble de Montréal depuis l'année 2003-2004.
- Le recours en classe à des activités du guide du PAC sur les méthodes de travail, déterminées en équipe de programme pour un cours porteur.

- Le recours au tutorat par les pairs, principalement dans les centres d'aide, pour améliorer les méthodes de travail ou aider l'étudiante et l'étudiant aux prises avec des difficultés particulières. Ce moyen est maintenant proposé pour des disciplines ou des programmes très variés : mathématiques, sciences, langues, philosophie, culture et communication, informatique, techniques du meuble et d'ébénisterie.
- Une formation d'appoint en mathématiques de base pour des étudiantes et des étudiants du programme de Soins infirmiers éprouvant certaines difficultés avec des opérations liées aux actes professionnels.

3- L'orientation et le cheminement scolaire

Le choix de programme ou de carrière, la planification de son parcours au cégep et la gestion de sa situation par rapport aux études.

Principaux moyens retenus s'adressant directement à l'étudiante et à l'étudiant :

- L'intervention du Service d'orientation et de l'aide pédagogique individuel dans les classes avec la collaboration des programmes d'études. La présentation de ces services professionnels auprès des étudiantes et des étudiants au cours des premières semaines de la session est l'occasion d'aborder des questions d'intérêt commun. Elle permet également à chacune et chacun d'évaluer son besoin de conseils individualisés.
- L'application de notre Règlement sur la réussite scolaire. Il prévoit des mesures d'encadrement spéciales pour les étudiantes et étudiants ayant échoué deux ou trois cours de la session précédente, ou un contrat de réadmission pour d'autres qui ont échoué la moitié ou plus des unités de la session passée. Les interventions impliquent la collaboration du Service des études et du programme de l'étudiante ou de l'étudiant.
- L'aide financière et matérielle aux étudiantes et aux étudiants par diverses mesures : fonds de dépannage, avances de fonds, aide alimentaire, programme études-travail, bourses d'organismes extérieurs.
- L'encadrement pédagogique des étudiants athlètes. Il comprend des rencontres individuelles régulières et un suivi en fonction d'informations et de commentaires recueillis auprès de leurs enseignantes et enseignants.
- Les interventions des représentants de disciplines et de programmes ainsi que du Service des études pour contrer les abandons et les échecs. Le suivi et l'information auprès des étudiantes et des étudiants dépités visent à leur permettre de mieux évaluer leur situation personnelle et de prendre des décisions dans leur intérêt.

Le suivi et l'évaluation du Plan d'aide à la réussite

Comme il est mentionné dans la section « La préparation du nouveau *Plan d'aide à la réussite* », le « comité de la réussite », qui relève de notre commission des études, supervise l'élaboration, l'adoption et le suivi du plan selon le cadre de référence adopté par la Commission.

Le Comité continue de jouer un rôle au-delà du processus d'élaboration et d'adoption du *Plan d'aide à la réussite*. Il est appelé à suivre et apprécier la mise en œuvre du plan. Il approuve en outre un bilan périodique faisant état des résultats obtenus. C'est également au comité qu'il revient de suivre la production des rapports sur le plan d'aide à la réussite demandés par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le calendrier de mise en œuvre du plan en est le principal instrument de gestion. Outre les obstacles et les moyens associés, on y retrouve des précisions sur les responsabilités, les échéanciers, les activités reliées aux moyens, les indicateurs d'efficacité des moyens et les outils de présentation des résultats. Ce « calendrier » permet de mieux coordonner l'accompagnement du Service des études auprès des départements et des programmes. Plus particulièrement, les informations sur les indicateurs d'efficacité et les outils de présentation des résultats déterminent les démarches et la forme de l'évaluation des effets du plan d'aide à la réussite.

Certes, notre nouveau *Plan d'aide à la réussite* est tributaire de notre expérience institutionnelle du premier Plan triennal de 2000-2003. Il procède également d'une réflexion sérieuse sur nos méthodes, prenant en compte l'avis de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Cela étant, la lecture plus avertie des problématiques et l'analyse des processus auxquels nous avons maintenant recours nous permettent d'espérer que notre action atteindra plus sûrement ses objectifs. À travers elle, notre milieu vivra l'expérience d'un engagement plus satisfaisant dans l'amélioration de la réussite éducative de nos étudiantes et de nos étudiants.